



# CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ et PASSEPORTS

Uniquement sur rendez-vous :



[www.saint-fulgent.fr](http://www.saint-fulgent.fr)



02-51-42-62-26

Du lundi au mercredi : 9h00 -12h30 - 14h00-17h30

Jeudi : 9h00 - 12h30

Vendredi : 9h00 - 12h30 - 14h00 - 17h00

Samedi : 8h45 -10h00 (Remise de titres uniquement)

## Pièces à fournir OBLIGATOIRES

### POUR TOUS DOSSIERS :

➤ La pré-demande effectuée en ligne sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr>) imprimée (récapitulatif reçu en pièce jointe par mail après enregistrement) ou si ce n'est pas possible venir 15 minutes avant votre rendez-vous remplir la version papier de la pré-demande

➤ Plaquette entière de photos d'identité datant de moins de 6 mois : sans lunettes, sans bijou, cou et visage dégagés (aucun cheveu sur les sourcils), oreilles visibles, regard en face de l'objectif, tête droite et bouche fermée.

Ne pas découper la photo, pas de photo d'école ou ayant déjà servi pour un autre titre d'identité ;

➤ 1 justificatif de domicile de moins d'un an (original ou facture électronique uniquement) au nom et prénom du demandeur ou du représentant légal si mineur (idéalement dernier avis d'imposition)

➤ carte nationale d'identité

⚠ Pour les personnes hébergées ou les enfants majeurs : fournir une attestation d'hébergement, la pièce d'identité originale de l'hébergeant et une facture à son nom et prénom

### POUR LES DOSSIERS DE PIÈCES D'IDENTITÉS POUR MINEURS :

➤ Présence obligatoire du responsable légal et de l'enfant le jour du rendez-vous

➤ Le responsable légal doit emporter sa pièce d'identité

⚠ En cas de garde alternée ou de séparation : fournir la copie du jugement, le justificatif de domicile et la carte d'identité des deux parents. En l'absence de décision de justice, fournir une attestation conjointe des deux parents.

### POUR LES DEMANDES DE PASSEPORTS :

Achetez vos timbres fiscaux en ligne en même temps que vous établissez votre pré-demande en ligne ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>

➤ Timbres fiscaux : 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans  
42 € pour les mineurs de 15 ans à 17 ans  
86 € pour les personnes majeures

## Pièces à fournir POUR LES CAS PARTICULIERS

### POUR LES PREMIÈRES DEMANDES ou EN CAS DE RENOUELEMENT D'UNE PIECE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS :

➤ 1 acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (sauf si le demandeur possède déjà une carte d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans) à prendre à votre mairie du lieu de naissance (sauf mairies adhérentes à la dématérialisation)

➤ le livret de famille

### EN CAS DE RENOUELEMENT :

➤ L'ancien passeport ou l'ancienne carte d'identité

### EN CAS DE CHANGEMENT D'ETAT CIVIL DEPUIS LA DERNIÈRE DEMANDE (mariage ou divorce) :

➤ 1 acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

### EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE D'IDENTITÉ/DU PASSEPORT :

➤ Une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou un acte de naissance de moins de 3 mois

➤ Un document avec photo d'identité (carte vitale, permis de conduire...) ou votre dernier avis d'imposition

➤ La déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie)

➤ 25 € en timbres fiscaux (pour les cartes d'identités)

### EN CAS DE DEMANDE URGENTE (-2 mois délai légal instruction)

➤ Un justificatif d'urgence (convocation à un examen, attestation employeur, justificatif de réservation)

**ATTENTION :**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE**  
**POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ**  
**PENSEZ DONC À BIEN TOUT**  
**APPORTER.**

**RENDEZ-VOUS LE :**